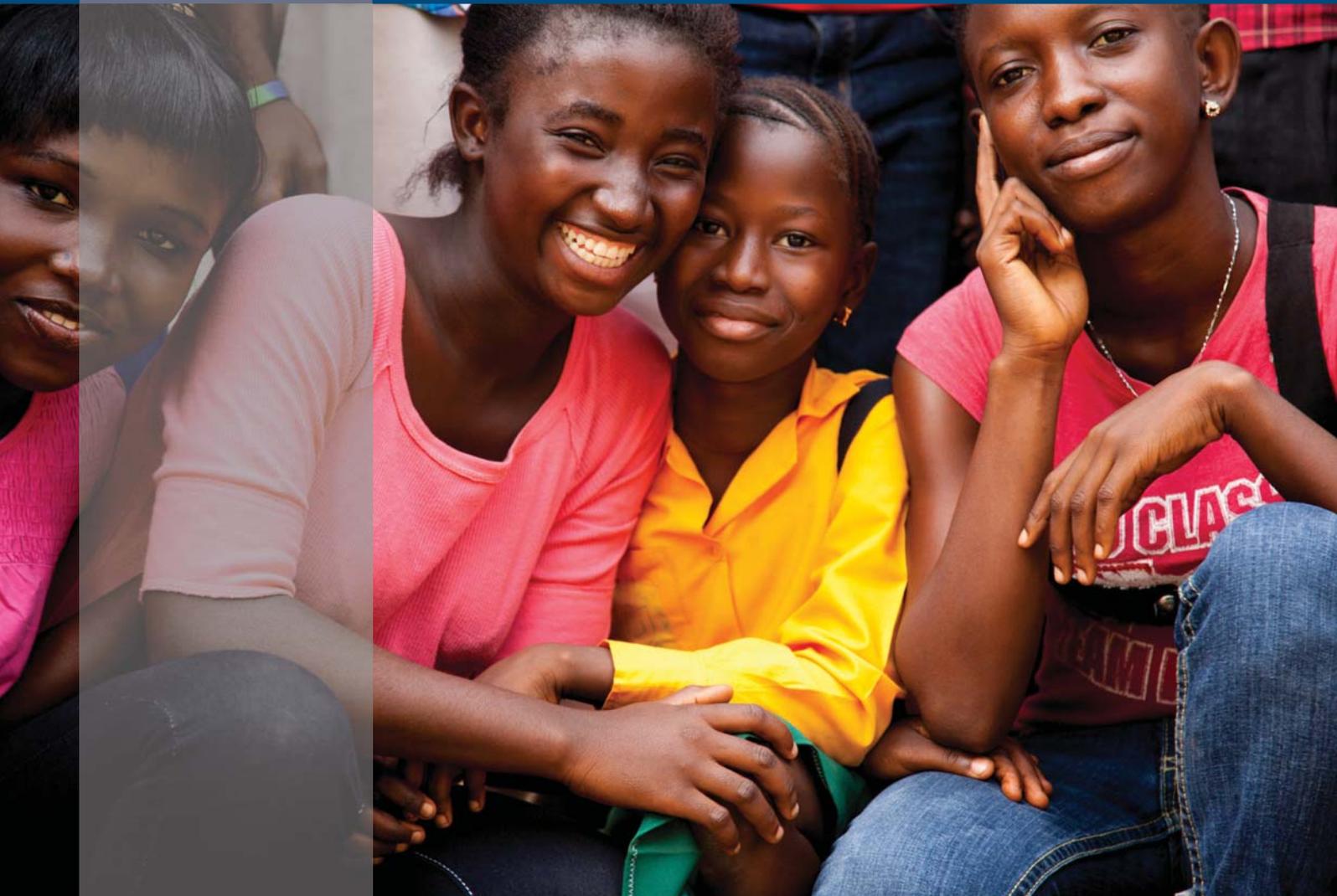


RAPPORT

2013



Adolescentes, jeunes femmes et développement

Direction générale
de la mondialisation,
du développement
et des partenariats



Synthèse du rapport du groupe de travail

« L'égalité pour les femmes et les filles est également un impératif économique et social. Tant qu'elles n'auront pas été libérées de la pauvreté et de l'injustice, la réalisation de tous nos objectifs – la paix, la sécurité, le développement durable – sera aléatoire. »

Ban Ki-Moon, secrétaire général des Nations unies

RAPPORT DU GROUPE DE TRAVAIL « ADOLESCENTES, JEUNES FEMMES ET DÉVELOPPEMENT »

**Rapport réalisé par Plan France,
chargée du secrétariat technique du groupe de travail
pour le ministère des Affaires étrangères**

Synthèse du rapport

Mars 2013

*Ce document est la synthèse d'un rapport établi à la demande
du ministère des Affaires étrangères.
Les analyses et commentaires développés n'engagent que leurs auteurs
et ne constituent pas une position officielle.*

Remerciements

Les auteurs tiennent ici à remercier l'ensemble des interlocuteurs rencontrés
pour leur disponibilité et la qualité de leurs contributions.

**Le rapport complet et ses annexes sont disponibles en ligne sur le site
France Diplomatie : [http://www.diplomatie.gouv.fr/fr/photos-videos-et-publications/
publications/enjeux-planetaires-cooperation/etudes-20720/](http://www.diplomatie.gouv.fr/fr/photos-videos-et-publications/publications/enjeux-planetaires-cooperation/etudes-20720/)**

Tous droits d'adaptation, de traduction et de reproduction par tous procédés,
y compris la photocopie et le microfilm, réservés pour tous pays.

Photo de couverture : Filles du projet « Les filles font les médias »,
lancé en mai 2010 par Plan à Makeni, en Sierra Leone. © Gina Nemirofsky / 10x10act.org

Photo de 4^e de couverture : Jeunes filles à l'école à Gaza. © UN Photo/John Isaac

Réalisation : DGM

Impression : service de reprographie du MAE

©Ministère des Affaires étrangères, 2013

TABLE DES MATIÈRES

1. Contexte, objectifs et méthodologie du groupe de travail	4
2. Enjeux et état des lieux de la prise en compte des adolescentes et des jeunes femmes dans les politiques, les programmes et les projets de développement	6
2.1 Prendre en compte les besoins spécifiques des filles à chaque étape de leur développement, pour leur permettre une transition réussie vers leur vie d'adulte	6
2.2 Un cadre politico-légal international de plus en plus favorable... ..	8
2.3 ... mais encore insuffisamment opérationnalisé par les acteurs du développement	8
3. Synthèse des recommandations du groupe de travail	9
4. Recommandations pour la prise en compte des adolescentes et des jeunes femmes dans les politiques, les programmes et les projets de développement	10
Glossaire	18
Liste des sigles et abréviations	20

1. CONTEXTE, OBJECTIFS ET MÉTHODOLOGIE

du groupe de travail

➔ Le groupe de travail « Adolescentes, jeunes femmes et développement » a été mis en place début 2012 par le pôle développement humain de la sous-direction santé et développement humain du ministère des Affaires étrangères (MAE), dans le cadre de ses travaux sur la prise en compte des jeunes filles dans les politiques de développement.

Le groupe de travail s'est fixé pour objectif de contribuer à **renforcer la qualité et l'efficacité des interventions d'aide au développement, incluant les politiques et les programmes de coopération ainsi que les actions de terrain, à travers une meilleure prise en compte des besoins et des priorités des filles**¹.

Le secrétariat technique du groupe de travail a été confié à l'ONG Plan France. Ce groupe rassemble une trentaine d'acteurs et d'actrices de la solidarité internationale, travaillant dans des secteurs divers du développement² : représentants d'organisations internationales, du gouvernement français, des collectivités locales, des parlementaires, ainsi que des représentants d'associations spécialistes des questions de développement et/ou du genre.

Les travaux du groupe ont été réalisés dans la perspective de l'actualisation du document d'orientation stratégique sur le genre du MAE. Par ailleurs, une étude sur les transitions des jeunes filles des pays en développement vers l'âge adulte – confiée par le MAE à l'association Plan France – viendra à son tour enrichir les travaux et les conclusions du groupe au printemps 2013.

La présente publication est une synthèse du rapport des travaux du groupe, le rapport complet pouvant être téléchargé sur le site du ministère des Affaires étrangères.

Sur proposition du secrétariat technique, les membres du groupe de travail ont adopté une méthodologie permettant de croiser apports théoriques et analyse des pratiques. Cette approche visait **l'identification et la diffusion d'une méthodologie pertinente d'intervention, fondée sur les enseignements de la recherche, les bonnes pratiques capitalisées à date et l'analyse des actions de terrain.**

Un **premier séminaire**, tenu en juin 2012, a ainsi permis, à partir des interventions de chercheurs

1- Dans le cadre des travaux du groupe de travail, les filles sont entendues comme les filles de 10 à 25 ans. Cette cible inclut ainsi à la fois les adolescentes, définies généralement comme les filles de 10 à 19 ans, et les jeunes femmes, de 18 à 25 ans.

2- AFD, AFED, Amnesty International, ASTER International, CAMS, CLEF, ECPAT France, ENDA Europe, Équilibres et populations, FAWE, FNUAP, GAMS, Genre en action, Girls not Brides, Handicap international, ITC ILO, Laboratoire de l'égalité, ministère des Affaires étrangères, mouvement du Nid, mouvement Ni putes ni soumises, ONU Femmes, Plan France, Plan International, Planning familial, Plateforme ELSA, Regards de femmes, Région Rhône-Alpes, Sidaction, Sports sans frontières, Tostan France, UNICEF, Voix de femmes.

et d'experts, l'identification de méthodes d'intervention efficaces et de qualité pour une prise en compte des besoins et des priorités des filles dans les politiques et les programmes de développement³.

À l'issue de ce séminaire, le secrétariat technique a rédigé des premières recommandations pour l'action et a développé une grille d'analyse des projets visant l'autonomisation des filles et l'égalité femmes/hommes, filles/garçons⁴.

Lors du **second séminaire**, en septembre 2012, les participants se sont concentrés sur l'analyse de leurs pratiques, à travers l'application de la grille d'analyse et des premières recommandations issues du séminaire de juin. Ce séminaire a permis aux acteurs de terrain de présenter leurs modalités d'intervention et d'échanger avec les membres du groupe sur les difficultés et sur les éléments facilitateurs rencontrés dans la pratique pour mettre en œuvre les recommandations du groupe.

Ce temps de confrontation entre théorie et pratique a permis de renforcer et d'adapter les recommandations formulées lors du premier séminaire aux réalités du terrain, et a donné la possibilité aux membres du groupe de mieux s'approprier ces recommandations, en s'appuyant sur celles-ci pour analyser leurs propres pratiques⁵.

3- Les présentations effectuées lors de ce séminaire peuvent être téléchargées depuis le site de Plan France sur les droits des filles à partir du lien suivant : <http://www.droitsdesfilles.fr/1er-seminaire-18-06-12.html>

4- Cette grille d'analyse est disponible en annexe du rapport complet des travaux du groupe.

5- Des fiches projets, reprenant la grille d'analyse proposée, se trouvent en annexe du rapport complet, disponible en ligne sur le site France Diplomatie : www.diplomatie.gouv.fr/fr/ressources-multimedia-et/publications/enjeux-planetaires-cooperation/etudes-20720/

2. ENJEUX ET ÉTAT DES LIEUX

de la prise en compte des adolescentes et des jeunes femmes dans les politiques, les programmes et les projets de développement

2.1 Prendre en compte les besoins spécifiques des filles à chaque étape de leur développement, pour leur permettre une transition réussie vers leur vie d'adulte

➔ Les travaux du groupe de travail mettent l'accent sur la prise en compte des adolescentes et des jeunes femmes de 10 à 25 ans, dans les interventions de développement. Le schéma ci-contre⁶ vient cependant rappeler que tout au long de leur vie, de la petite enfance à l'âge adulte, les filles rencontrent des obstacles et développent des atouts qui leur permettront de les surmonter et d'apporter des changements positifs dans leur vie. Il est ainsi nécessaire de prendre en compte les besoins spécifiques des filles de tous âges dans les politiques, les programmes et les projets de développement.

Néanmoins, **l'adolescence⁷ reste un âge durant lequel les facteurs de vulnérabilité sont concentrés** : violences de genre à l'école, déscolarisation, mariages et grossesses précoces, travaux domestiques, etc. Pour cette raison, il convient d'y accorder une attention particulière, en permettant aux adolescentes et aux jeunes femmes

en situation de plus grande vulnérabilité d'acquiescer et de développer les atouts nécessaires, et en levant les obstacles à une transition réussie vers leur vie d'adulte.

Aujourd'hui, **plus d'un quart de la population des pays en développement correspond à des adolescentes et des jeunes femmes âgées de 10 à 24 ans**. On estime à 600 millions le nombre d'adolescentes vivant dans les pays en développement, soit un nombre encore jamais atteint dans cette classe d'âge et appelé à augmenter encore.

Pourtant, nombre d'entre elles voient leurs droits niés et violés en raison de la pauvreté, des discriminations et des violences auxquelles elles sont confrontées ainsi que des facteurs de vulnérabilité qu'elles rencontrent : absence de certificat de naissance, déscolarisation, mariages et grossesses précoces, maladies sexuellement transmissibles, exploitation par le travail, situations de conflit, traditions patriarcales fortes, isolation sociale, etc. Ainsi, par exemple, 66 millions de filles dans le monde n'ont pas accès à l'école primaire et au premier cycle du secondaire⁸ ; une fille sur sept dans les pays en développement se marie avant l'âge de 15 ans⁹ ; 14 millions de filles entre 15 et 19 ans accouchent chaque année dans le monde¹⁰... Et les filles font même face à des discriminations avant leur naissance : on estime

6- Issu de la synthèse du rapport 2009 de Plan International sur la situation des filles dans le monde : *Les filles dans l'économie mondiale : l'heure des comptes*.

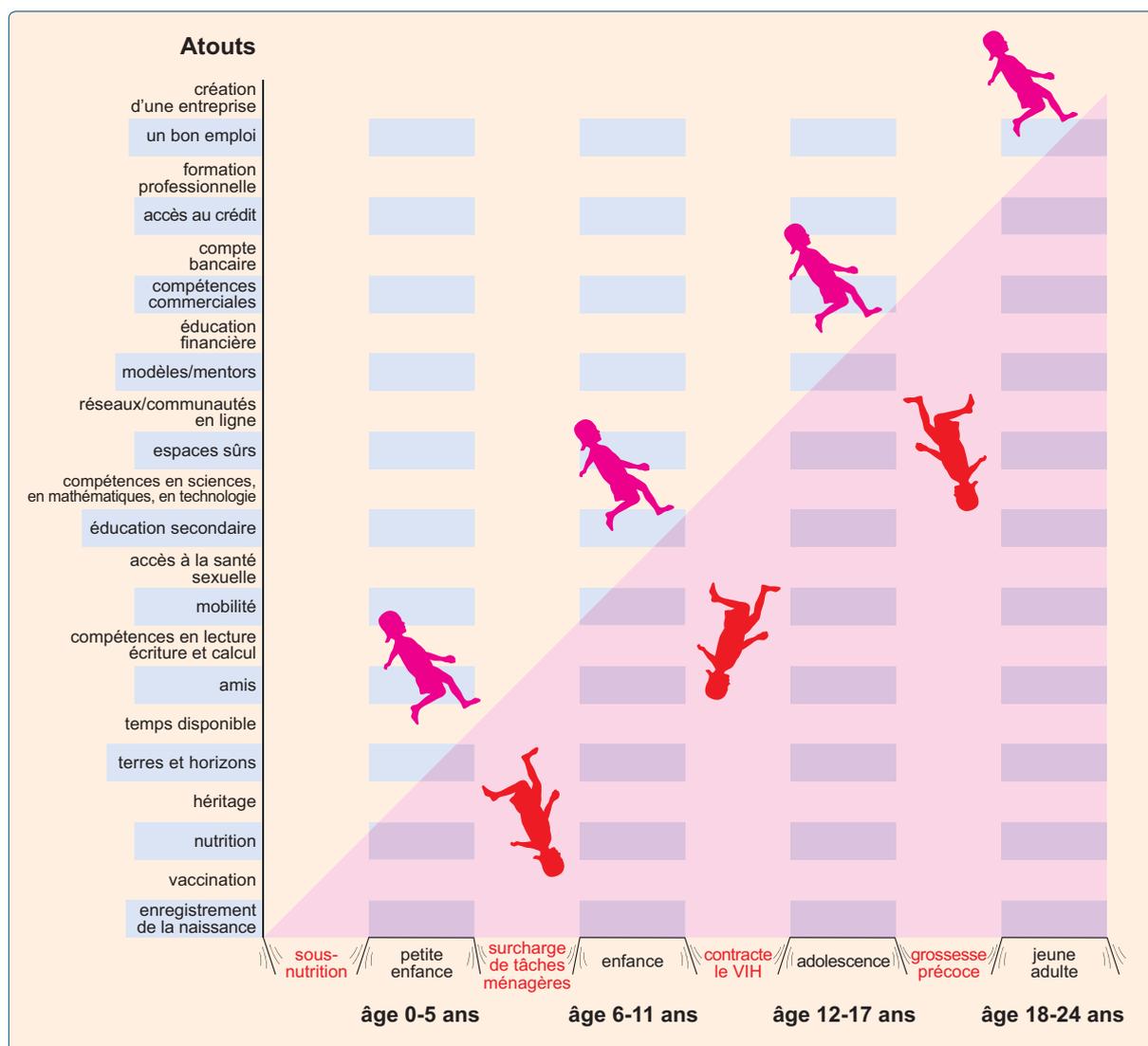
7- L'adolescence est généralement comprise comme incluant les filles de 10 à 19 ans, bien que dans la réalité, la délimitation de cette tranche d'âge peut varier d'un contexte à un autre, selon les critères culturels et sociaux pris en compte pour en déterminer le début (la fin de l'enfance) et la fin (le début de l'âge adulte).

8- <http://stats.uis.unesco.org/unesco/TableViewer/tableView.aspx?ReportId=184>

9- Cynthia Lloyd, *Growing up Global : the changing transitions to adulthood in developing countries*, 2005.

10- FNUAP, 2005.

Échapper aux pièges



Source : Plan International

à 100 millions le nombre de filles manquant à l'appel en raison des pratiques du fœticide féminin, en Inde et en Chine principalement¹¹.

N'ayant pas accès aux ressources et aux opportunités qui leur permettraient de s'épanouir individuellement et de devenir autonomes sur le plan économique, elles ne sont pas non plus en mesure de contribuer pleinement au développement de leurs enfants, de leurs communautés et de leurs

pays. Et pourtant, **les filles constituent un levier incontournable et puissant de développement**, appelé aussi le *Girl Effect*¹². De nombreuses études ont démontré qu'investir dans le potentiel des filles et des jeunes femmes a un effet bénéfique sur l'élimination de la pauvreté, pour les filles elles-mêmes, mais aussi pour leurs communautés et leurs pays. Ainsi, par exemple, une année d'école secondaire en plus augmente les revenus futurs des jeunes filles de 15 à 25 %¹³ et l'augmentation

11- Rapport *Le droit de vivre des filles*, Groupe de travail sur la petite fille, Comité ONG de la Condition de la femme – Genève, 2007.

12- Le *Girl Effect* est un mouvement créé par la Fondation Nike, la Fondation NoVo, la Fondation des Nations unies et la Coalition pour les filles adolescentes, visant la promotion du potentiel des filles adolescentes pour mettre fin à la pauvreté dans le monde (Pour en savoir plus : <http://girlseffect.org/learn/the-big-picture>).

13- Psacharopoulos, G. et al., *Returns to Investment in Education : A further Update* (Retour sur investissement en matière d'éducation : un nouveau compte rendu). Document de travail sur la recherche de politiques 2881. (Washington, DC : Banque mondiale 2002).

d'à peine 1 % du taux de fréquentation scolaire chez les filles dans l'enseignement secondaire augmenterait de 0,3 % le PIB d'un pays¹⁴.

2.2 Un cadre politico-légal international de plus en plus favorable...

➔ Ce constat semble de plus en plus admis aujourd'hui, et depuis quelques années on assiste au niveau international à l'émergence de nouvelles lois, de déclarations et d'initiatives en faveur de la prise en compte des filles et de leurs besoins dans les programmes et les politiques de développement. Qu'ils émanent des Nations unies, du secteur privé, notamment à travers des fondations, ou encore d'organisations non gouvernementales, ces textes et ces initiatives ont formé un cadre politico-légal nouveau, tendant à considérer de plus en plus souvent les besoins spécifiques des filles en matière de développement.¹⁵

On citera par exemple : la résolution des Nations unies sur les adolescents et les jeunes, la création par l'ONU d'une journée internationale des filles (première édition le 11 octobre 2012), une autre résolution de l'Assemblée générale de l'ONU, relative à l'intensification de l'action mondiale visant à éliminer les mutilations génitales féminines, le Forum mondial de la jeunesse 2012, etc. Ces initiatives ont constitué de nombreuses occasions pour les Nations unies, mais aussi pour les autres acteurs de la solidarité internationale et du développement, de rappeler l'importance du respect des droits des filles, et de mettre l'accent sur l'autonomisation de ces dernières. La coopération française souhaite s'inscrire pleinement dans ce courant.

2.3 ... mais encore insuffisamment opérationnalisé par les acteurs du développement

➔ Néanmoins, malgré la multiplication des initiatives et des textes, internationaux et nationaux, en faveur de la promotion et de la protection des droits des filles et de la prise en considération de leurs besoins spécifiques, ces dernières ne sont pas encore assez représentées dans les politiques, programmes et projets de développement mis en œuvre par les gouvernements ainsi que les autres acteurs de la solidarité internationale.

Le rapport du groupe de travail « Adolescentes, jeunes femmes et développement » vient proposer des recommandations concrètes pour leur prise en compte.

14- Plan International (2008), *Paying the Price, the economic cost of failing to educate girls* (Le Prix à payer : le coût économique de la non-scolarisation des filles).

15- Le rapport complet des travaux du groupe comporte en annexes 3 et 4 des tableaux synthétisant les initiatives ainsi que les évolutions du cadre légal international et national en faveur des droits des filles.

3. SYNTHÈSE

des recommandations du groupe de travail

➔ Les 10 recommandations du groupe de travail, telles que synthétisées ci-dessous, visent à **renforcer la qualité et l'efficacité des interventions d'aide au développement, incluant les politiques et les programmes de coopération ainsi que les actions de terrain, à travers une meilleure prise en compte des besoins et des priorités des filles. Une meilleure maîtrise de ces enjeux devrait permettre d'agir sur les inégalités de genre dès le plus jeune âge afin que les actions de coopération aient un impact réel sur l'autonomisation des adolescentes et des jeunes femmes.**

En préalable à la mise en œuvre des recommandations qui suivent, il est nécessaire **d'identifier les adolescentes et les jeunes femmes en situation de plus grande vulnérabilité, en raison de la concentration des facteurs de vulnérabilité auxquels elles font face.**

- 1 Tenir compte de la diversité des situations recouvertes par les termes « filles en situation de vulnérabilité ».
- 2 Mettre en place des projets en faveur de l'autonomisation des adolescentes et des jeunes femmes par et pour une plus grande égalité entre filles et garçons, entre hommes et femmes¹⁶.
- 3 Tenir compte des besoins et des priorités tels qu'exposés par les filles en leur donnant la parole et les moyens de s'exprimer sur tous les sujets qui les concernent, dans le respect de leur droit à la participation.
- 4 Privilégier une approche par cycle de vie qui permet de repérer les risques et les opportunités, les obstacles et les atouts, ainsi que les besoins et les priorités, propres à chaque âge et d'agir dessus.
- 5 Dépasser les approches sectorielles en recherchant une approche holistique, multi-sectorielle, pluri-acteurs, à même d'améliorer les conditions de vie et l'autonomisation des filles dans leur ensemble.
- 6 Agir sur les trois dimensions du changement, selon une approche fondée sur les droits : au niveau individuel, au niveau socio-économique et au niveau institutionnel, pour obtenir des changements pérennes dans les conditions de vie et la position sociale des filles.
- 7 Concentrer et/ou renforcer les efforts sur l'éducation (y compris en matière de formation professionnelle), principal levier de développement et d'autonomisation des filles à travers la promotion d'une éducation (formelle et non formelle) sûre et de qualité pour les filles, les adolescentes et les jeunes femmes, à même de leur donner le savoir et les compétences nécessaires à une vie saine, productive et épanouie.
- 8 Promouvoir l'enregistrement des filles à la naissance, condition du respect de leurs droits et de leur protection.
- 9 Développer des standards communs de mesure de l'autonomisation des filles.
- 10 Prévoir les ressources humaines et financières à même de permettre la prise en compte de toutes les recommandations formulées.

16- L'égalité femmes-hommes ou filles-garçons est autant un moyen d'autonomisation des filles qu'une conséquence de celle-ci.

4. RECOMMANDATIONS

pour la prise en compte des adolescentes et des jeunes femmes dans les politiques, les programmes et les projets de développement

Ce chapitre explicite et illustre par des exemples concrets, issus du terrain, chacune des dix recommandations du groupe de travail¹⁷.

➔ Les recommandations du groupe de travail pour une meilleure prise en compte des adolescentes et des jeunes femmes dans le développement s'inscrivent dans la **théorie du changement**, une approche qui consiste à **agir, pour atteindre l'autonomisation des filles et**

l'égalité de genre, aux niveaux individuel, communautaire et institutionnel, pour leur permettre de surmonter les obstacles auxquels elles font face et d'acquérir les atouts dont elles ont besoin à des moments clés de leurs vies¹⁸.

Zoom sur la théorie du changement

Les filles qui vivent dans les régions du monde les plus pauvres sont parmi les groupes les plus défavorisés de la planète. Dès la petite enfance, et encore plus pendant l'adolescence, elles font face à des obstacles multiples et entrecroisés qui les empêchent de jouir de leurs droits. Or les filles ont besoin d'un éventail d'atouts personnels, sociaux, financiers et matériels, pour pouvoir être autonomes (faire des choix et développer leur estime de soi) et faire valoir leurs droits (à travers les perceptions sociales, communautaires et institutionnelles de la valeur des filles).

Pour assurer l'autonomisation des filles, leur transition vers l'âge adulte dans de bonnes conditions, et promouvoir leurs droits, la théorie du changement

visé à aborder aussi bien les obstacles concomitants que ces multiples atouts.

Afin de produire des changements positifs dans la vie des filles, il faut promouvoir leurs droits à plusieurs niveaux : au niveau individuel, sociétal/communautaire, et institutionnel. Au niveau des filles d'abord, pour développer leurs capacités à faire des choix judicieux et leur permettre d'agir en tant qu'agents du changement. Dans les familles et les communautés ensuite, pour changer les normes socioculturelles, les valeurs et les attitudes envers les filles. Et enfin, dans les institutions pour établir des lois, des politiques et des services publics qui soutiennent et protègent les filles.

17- Le rapport complet des travaux du groupe détaille davantage les exemples de terrain évoqués dans ce chapitre. Il comporte également, en annexe n°5, la grille d'analyse des actions de terrain élaborée par Plan France pour permettre aux porteurs de projet d'appliquer, durant tout le cycle de projet, les 10 recommandations identifiées par le groupe.

18- Pour en savoir plus sur la théorie du changement et l'autonomisation, voir glossaire du présent rapport et annexe 2 du rapport complet des travaux du groupe.

Recommandation n° 1
Tenir compte de la diversité des situations recouvertes par le terme « filles en situation de vulnérabilité »¹⁹

→ Cette recommandation nécessite dans un premier temps de disposer de données quantitatives et qualitatives, désagrégées, par sexe et par âge, dans les projets de développement. Elle suppose également d'adapter les méthodes d'identification au profil social, économique et culturel des publics concernés et de la zone géographique concernée. C'est à ces conditions qu'il sera possible d'identifier les diverses réalités que regroupent la catégorie des adolescentes et des jeunes femmes.

Le projet « Protéger les adolescentes²⁰ » d'Équilibrium et populations, mené dans trois pays d'Afrique de l'Ouest, illustre bien cette nécessité d'adapter la phase d'identification des bénéficiaires du projet aux différentes catégories de filles : une étude de type « exercice de couverture sanitaire » menée auprès des structures sanitaires et des centres dédiés aux jeunes pour identifier leur fréquentation par âge, par sexe et par statuts (scolaire ou non, mariés ou non...) sur les sites concernés a montré et a fait prendre conscience au personnel de santé et aux communautés que les jeunes filles, notamment les plus jeunes et les plus isolées socialement, étaient sous-représentées dans ces centres par rapport à ce qui est théoriquement attendu, *a fortiori* les jeunes filles mariées lors de leur première grossesse.

Plusieurs prérequis méthodologiques sont nécessaires à l'identification des publics en situation de vulnérabilité – en particulier les filles : travailler avec des équipes formées au genre, veiller à la parité dans les équipes de collecte des données, prendre en compte les besoins et les intérêts stratégiques des filles dans le cadre d'une analyse de genre, conduire des entretiens avec les filles et leur environnement, etc. De telles méthodes permettent d'assurer que toutes les filles, y compris celles en situation de plus grande vulnérabilité (filles isolées socialement ou géographiquement, jeunes mères, filles déscolarisées, etc.) sont

entendues d'une part, qu'elles partagent leurs besoins et leurs intérêts stratégiques d'autre part.

Le projet de formation professionnelle « Saksam » à Delhi²¹, mené par Plan Inde, a ainsi réalisé une analyse participative, rassemblant des données non seulement avec des groupes témoins de jeunes, des entretiens approfondis avec des jeunes femmes, mais également auprès des parents, des représentants d'ONG locales travaillant dans la zone du projet. Cette démarche a permis d'analyser l'ensemble des obstacles existants, au niveau des jeunes femmes et de leur environnement. De la même manière, le projet « Sanjog-2²² », un projet d'ECPAT France pour la lutte contre l'exploitation sexuelle au Bangladesh, a interrogé différents groupes, pour identifier leurs besoins spécifiques : enfants non scolarisés en zone rurale, enfants engagés dans les pires formes de travail, enfants dont les mères sont prostituées, etc.

Recommandation n° 2
Mettre en place des projets en faveur de l'autonomisation des adolescentes et des jeunes femmes par et pour une plus grande égalité entre filles et garçons, entre hommes et femmes

→ L'égalité femmes-hommes ou filles-garçons est autant un moyen d'autonomisation des filles qu'une conséquence de l'autonomisation des adolescentes et des jeunes femmes. C'est la raison pour laquelle la conception de projets visant l'autonomisation des filles ne peut se faire de façon pertinente sans prendre en compte et impliquer les garçons ainsi que les hommes, à toutes les étapes du projet. Une expérience intéressante est le projet « Sanjog-2 » d'ECPAT France au Bangladesh : l'association locale partenaire du projet avait pour habitude d'offrir des services uniquement aux filles, pour encourager leur autonomisation économique. Néanmoins, ce fonctionnement a créé un sentiment d'insécurité chez les garçons et les hommes, qui se sont sentis lésés. Le projet d'ECPAT a alors cherché à encourager le développement d'activités de mobilisation mixtes,

19- Recommandation reprise notamment lors de l'atelier Muskoka H4+ tenu à Cotonou du 15 au 17 novembre 2012 sur le thème de la santé sexuelle et reproductive des adolescentes et lors du Forum Mondial de la Jeunesse du 7 décembre 2012 à Bali (PNUD).

20- Cf. annexe 7 du rapport complet.

21- Cf. annexe 6 du rapport complet.

22- Cf. annexe 11 du rapport complet.

rassemblant hommes et femmes, filles et garçons, pour rééquilibrer les relations entre les deux sexes.

De la même manière, au Sénégal, **le projet de renforcement des capacités communautaires**²³ de Tostan, comportait un travail avec les hommes et les garçons sur les représentations, visant à favoriser l'émergence de nouveaux rôles pour les femmes et les filles au sein de la communauté. **Le projet de promotion des droits sexuels et reproductifs des enfants et des adolescents**²⁴, mis en œuvre par Plan Colombie, a quant à lui impliqué les garçons autant que les filles, permettant ainsi de déconstruire les stéréotypes de genre chez les uns et les autres.

Une approche genrée n'induit pas nécessairement une parité systématique hommes/femmes ou filles/garçons dans toutes les activités d'un projet. La pertinence de cette parité doit être évaluée au cas par cas. Par ailleurs, en mettant en œuvre cette approche, il est essentiel de **veiller à ne pas renforcer les stéréotypes de genre en pré-attribuant des rôles et des opportunités aux filles et aux garçons**, selon leur sexe. Ainsi, **le projet d'éducation des enfants en situation de handicap en RDC**²⁵ mené par Handicap International s'est assuré que les comités de parents soient composés de mères, mais également de pères. Il a recherché cette implication des pères afin de ne pas perpétuer le fait que le rôle de « *caretaker* » repose exclusivement sur les femmes.

Recommandation n° 3

Tenir compte des besoins et des priorités tels qu'exposés par les filles en leur donnant la parole et les moyens de s'exprimer sur tous les sujets qui leur concernent, dans le respect de leur droit à la participation²⁶

➔ **Il est fondamental de prendre en considération les besoins exprimés par les filles, en respectant leur droit à la participation.** C'est le dialogue avec les filles elles-mêmes qui

permettra d'identifier les différents facteurs bloquants, ainsi que les aspirations et les possibilités d'adaptation sociale des filles.

Plusieurs méthodes permettent de favoriser cette participation des filles : la technique du « *role model* », la création de gouvernements d'enfants, de clubs de filles, la réalisation de sketches, la cartographie des violences, les visites des institutions, etc. **Au Cameroun, dans un projet d'éducation des filles**²⁷, Plan a mis en place des gouvernements d'enfants, des forums d'enfants et des clubs de jeunes filles : autant de plateformes qui permettent aux filles de participer à la gestion de leur école, mais aussi d'échanger, entre elles et avec les garçons, participation qui impacte leur autonomisation et le développement de leur confiance en elles. Au Bangladesh, **le projet « Sanjog-2 »** d'ECPAT France a encouragé la parole des bénéficiaires à travers la formation d'un groupe de douze adolescents – filles et garçons – au journalisme : ces derniers sont désormais un intermédiaire entre la presse locale et les groupes d'enfants vulnérables, et ils peuvent présenter à un large public leurs besoins, leurs craintes et leurs aspirations.

De la même manière, dans **le projet « Protéger les adolescentes »**, avant même le démarrage des activités du projet, Équilibres et populations a conduit une analyse quantitative sur le vécu, les contraintes, les difficultés, les besoins et les envies des filles, sur une durée de six mois. Cela a permis de faire participer les filles dès le début, de les valoriser, et d'enclencher un début de changement du regard porté sur les filles. Par ailleurs, les filles ont été associées à l'orientation des activités du projet, et elles prennent au fur et à mesure leur place dans les instances décisionnelles qui les concernent. Un tel encouragement de la participation des filles dès la conception du projet, mais également pendant son déroulement, a également été mis en œuvre dans le cadre d'une **analyse de situation sur la santé sexuelle et reproductive des adolescentes** réalisée par Plan et Interact Worldwide en Haïti après le séisme de 2010. Cette analyse a ainsi été réalisée à partir de la *Boîte à outils pour la santé sexuelle et reproductive des adolescents*

23- Cf. annexe 10 du rapport complet.

24- Cf. annexe 12 du rapport complet.

25- Cf. annexe 8 du rapport complet.

26- Cette recommandation est notamment ressortie lors du Forum régional de la jeunesse qui s'est tenu à Bali en décembre 2012 et lors de l'atelier H4+ Muskoka de Cotonou en novembre 2012.

27- Cf. Annexe 9 du rapport complet.

en situations de crise humanitaire²⁸, un outil se fondant sur le principe de participation des adolescents aux programmes de santé sexuelle et reproductive qui les concernent, à toutes les étapes du projet, pour garantir l'acceptation et l'accessibilité des programmes ainsi que la satisfaction des besoins de santé sexuelle et reproductive.

La participation des filles, des adolescentes ou des jeunes femmes aux projets de développement peut comporter certains écueils, tels que la génération d'une surcharge de travail. Il est nécessaire de s'interroger dans un premier temps, avant la mise en œuvre du projet, sur la manière dont les filles, les adolescentes et les jeunes femmes pourront gérer cette surcharge de travail. Par ailleurs, lorsqu'on leur demande d'être présentes dans les lieux de décision, il est également fondamental de réfléchir à la manière dont cela peut se faire en s'assurant qu'aucun effet négatif ne s'en suive.

Recommandation n° 4
Privilégier une approche par cycle de vie afin de repérer les risques et les opportunités, les obstacles et les atouts, ainsi que les besoins et les priorités, propres à chaque âge et d'agir dessus

➔ **Chaque âge a ses spécificités en termes de risques, d'opportunités, d'obstacles et d'atouts, de besoins et de priorités.** Il convient d'identifier ces derniers non seulement au niveau individuel, mais aussi aux niveaux social et institutionnel, afin de pouvoir identifier les différents leviers de changement et donc d'intervention, et ce dès la phase de conception d'un projet.

Cela permet ensuite d'assurer que le projet correspond aux besoins, aux attentes, aux situations des filles auxquelles il s'adresse. Plusieurs exemples de projets illustrent cette approche par cycle de vie : ECPAT France, dans son **projet « Sanjog-2 »**, a mis en place des stratégies adressant majoritairement les besoins et les priorités spécifiques des jeunes de 14 à 18 ans. Ces derniers ayant été identifiés comme à risque de traite et d'exploitation sexuelle lors d'une étude préliminaire. Dans son **projet « Protéger les adolescentes »**, Équilibres et populations

s'est assuré que le projet prend en compte autant que possible les jeunes adolescentes (10–14 ans) à un moment de leur vie où les risques et les changements sont importants (risque d'être déscolarisées, d'être mariées, de migrer, d'être enceintes très précocement), conduisent à des ruptures et à un isolement. De même, dans son **projet de promotion des droits sexuels et reproductifs des enfants et des jeunes en Colombie**, Plan France a différencié les sessions de formation à destination des enfants de 9 à 13 ans et des adolescents de 14 à 19 ans, abordant dans chaque session des thématiques adaptées à l'âge des jeunes.

Recommandation n° 5
Dépasser les approches sectorielles en recherchant une approche holistique, multisectorielle, pluri-acteurs, à même d'améliorer les conditions de vie et l'autonomisation des filles dans leur ensemble

➔ **Les causes des différents problèmes (mariage forcé, non scolarisation, VIH/sida, mortalité maternelle, etc.) sont le plus souvent plurifactorielles ou multisectorielles. Les leviers d'intervention, pour être efficaces et agir sur toutes les dimensions du changement, devront donc également être plurisectoriels et donc pluri-acteurs.** Cette approche holistique et transversale doit être utilisée tout au long du cycle de projet, de sa conception à son évaluation. Par exemple, Plan France, dans son **projet d'éducation des filles au Cameroun**, intègre des actions de sensibilisation à l'importance de l'éducation des filles, mais aussi de renforcement des capacités économiques des familles, de renforcement de la qualité de l'enseignement, et de plaidoyer auprès des autorités. Les obstacles liés aux mentalités, les obstacles économiques et ceux liés à l'environnement scolaire sont ainsi tous pris en considération dans un même projet.

Dans le même sens, l'objectif à atteindre doit dépasser le cadre du domaine d'intervention *stricto sensu* et être également formulé en termes d'impact de l'action sur la vie des filles et leur autonomisation. C'est ce que fait notamment le FNUAP, qui intègre dans ses actions

28- <http://www.unfpa.org/public/publications/pid/4169>

de promotion de la santé sexuelle et reproductive des adolescentes des leviers d'intervention tels que la lutte contre le mariage des enfants, l'éducation, les compétences de vie ou encore le développement de leurs capacités à participer à la prise de décision.

Une telle approche multisectorielle nécessite une meilleure collaboration entre les acteurs (publics et privés), leur expertise, et leur niveau d'intervention (recherche, financement, action de terrain...), comme le précise le Centre international de recherche sur les femmes (CIRF) dans son rapport de 2012 *Éducation et autonomisation des filles et transitions vers l'âge adulte ; pour un agenda partagé*. Ainsi, à titre d'exemple, ECPAT France, dans son projet « **Sanjog-2** », met en place une intervention faisant intervenir une multitude d'acteurs : réseaux communautaires de lutte contre la traite et l'exploitation pour l'identification et le traitement des cas, *hot-lines* au niveau du district, assurant l'échange avec les organisations locales, chargées du plaidoyer auprès des autorités locales, du gouvernement, et travaillant avec les organisations indiennes frontalières, qui participent à la recherche des victimes et trafiquants.

Recommandation n° 6
Selon une approche fondée sur les droits, agir sur les 3 dimensions du changement pour obtenir des changements pérennes dans les conditions de vie et la position sociale des filles

➔ **Une approche agissant sur les trois dimensions du changement (le niveau individuel, le niveau socio-économique et le niveau institutionnel) est une approche fondée sur les droits humains qui cible à la fois les filles, au niveau individuel, mais également leur environnement, au niveau de la famille, de l'école, des communautés, et au niveau du cadre légal et politique.** Cela consiste ainsi à travailler avec les filles dans une logique d'autonomisation, avec leurs familles, leurs écoles et leurs communautés pour un changement durable des normes sociales. Au niveau du cadre légal et politique, il s'agit de créer un environnement favorable à

l'autonomisation des filles et garant du respect de leurs droits.

Par exemple, dans le cadre de la lutte contre le mariage des enfants, comme le rappelle le réseau **Girls Not Brides**, des lois interdisant le mariage des enfants n'auront pas d'effet tant qu'au niveau local, le mariage des enfants sera socialement cautionné, notamment par des leaders religieux ou des policiers, le considérant comme un moyen de protéger les filles.

Ainsi, dans son projet « **Protéger les adolescentes** » en Afrique de l'Ouest, Équilibres et populations cherche à intervenir sur les trois dimensions du changement :

- au niveau local, à travers le dialogue avec les communautés, le renforcement des capacités et des compétences de vie des filles, l'adaptation de l'offre de services des centres de santé et centres dédiés aux jeunes aux besoins des filles ;
- au niveau national, à travers des actions de plaidoyer à l'égard des décideurs pour l'application des textes existants en faveur des femmes et des filles.

Certains outils intègrent également ces trois dimensions du changement. Par exemple, le **School scorecard**²⁹ pour des écoles favorables aux filles, développé par Plan international. Outil de mesure et de promotion de l'égalité de genre à l'école, il invite différents acteurs à noter le niveau d'égalité de genre dans l'école : les élèves – filles et garçons –, les enseignants et les parents, sur des sujets tels que le degré d'accessibilité et de sécurité, la gouvernance scolaire, le personnel et les programmes.

29- Rapport de Plan, *Parce que je suis une fille – la situation des filles dans le monde 2012, Apprendre pour la vie*, p. 123 (<http://www.planfrance.org/documents/actualites/publications/BIAAG2012FrenchFullReport.pdf>).

Recommandation n° 7
Concentrer et/ou renforcer les efforts sur l'éducation (y compris en matière de formation professionnelle), principal levier de développement et d'autonomisation des filles à travers la promotion d'une éducation (formelle et non formelle) sûre et de qualité pour les adolescentes et les jeunes femmes, à même de leur donner le savoir et les compétences nécessaires à une vie saine, productive et épanouie³⁰

➔ **Plusieurs études démontrent que les enjeux de l'éducation des filles sont multiples, variés** : retardement de l'âge du mariage, diminution du nombre d'enfants, meilleur développement des enfants, protection contre le VIH/sida et le trafic, etc. Combinée à des compétences financières et à des compétences de vie, l'éducation secondaire est essentielle pour l'autonomisation des adolescentes, pour leur protection et leur développement. Pour cette raison, **il est important d'agir sur les freins à l'éducation des filles**, parmi lesquels le mariage et les grossesses précoces, les violences de genre à l'école, le manque d'alternatives économiques pour les familles, ainsi que sur la qualité de l'éducation, y compris à travers la garantie d'un environnement sain et sûr.

Le rapport *Apprendre pour la vie* de Plan International fournit de nombreuses données, analyses et exemples de projets à l'appui de cette recommandation³¹.

Le projet d'éducation inclusive des filles et des garçons en situation de handicap mené par Handicap International en RDC illustre bien cette nécessité d'agir sur l'éducation comme levier d'inclusion. Ainsi, le projet met l'accent sur l'éducation des filles et des garçons en situation de handicap, pour leur permettre de devenir autonomes, d'atteindre une certaine indépendance financière, de participer à la vie sociale, d'être

acteurs du changement et du développement, ou encore d'être protégés contre les violences sexuelles. De la même manière, le projet « **Protéger les adolescentes** » d'Équilibres et populations inclut des activités de formation et de renforcement des compétences de vie des filles déscolarisées, dans le but de « corriger » les méfaits de la déscolarisation avec le souci de ses conséquences en matière de santé sexuelle et de la procréation.

Le rapport publié par le ministère des Affaires étrangères français en 2012 sur les violences de genre à l'école³² illustre également l'importance de combattre les violences basées sur le genre en milieu scolaire afin « d'offrir de réelles chances de succès aux filles, que ce soit au niveau social, économique ou politique ».

Recommandation n° 8
Promouvoir l'enregistrement des filles à la naissance, condition du respect de leurs droits et notamment de celui à la protection

➔ **Dans le cadre de tout projet visant l'autonomisation des filles et des jeunes femmes, il est essentiel de promouvoir l'obtention d'un état civil** (à la naissance ou à tout autre période de la vie) afin d'assurer leur protection contre les différentes formes de violences et d'abus et leur permettre d'accéder à l'éducation, mais aussi à la propriété, à la terre, à l'héritage, à la mobilité, au droit de vote et à d'autres droits civiques, etc.

Dans le domaine de l'éducation, l'acte de naissance de l'enfant est parfois exigé au moment de passer l'examen de fin de cycle primaire, comme c'est le cas au Cameroun par exemple. C'est pourquoi Plan France, dans son **projet d'éducation des filles au Cameroun**, intègre des activités de sensibilisation des parents à l'enregistrement des naissances. Avec le partenaire local du projet, l'association accompagne les parents en facilitant les procédures d'obtention des actes de naissances pour les enfants scolarisés non enregistrés.

30- Cette recommandation est notamment ressortie de l'atelier Muskoka H4+ à Cotonou du 15 au 17 novembre 2012, au cours duquel a été souligné le fait que l'éducation des filles est une priorité pour atteindre les objectifs du Fonds de solidarité prioritaire Muskoka.

31- *Apprendre pour la vie*, Plan International, rapport sur la situation des filles dans le monde 2012.

32- Cf. Rapport 2012, *Les violences de genre en milieu scolaire en Afrique subsaharienne francophone – Comprendre leurs impacts sur la scolarisation des filles pour mieux les combattre*, direction générale de la mondialisation, du développement et des partenariats du MAE.

Dans le domaine de la protection de l'enfant, l'absence d'un acte de naissance, et d'un état civil, peut rendre impossible le signalement de la disparition de l'enfant. Il peut aussi rallonger le temps entre la prise en charge d'un enfant victime d'exploitation par les autorités et son retour dans sa communauté d'origine, donner lieu à des périodes d'institutionnalisation prolongées préjudiciables au développement de l'enfant, ou encore engendrer des incertitudes sur l'âge de l'enfant, ralentissant le travail d'enquête et de répression des auteurs de traite ou d'exploitation sexuelle de l'enfant. C'est pourquoi ECPAT France, dans son **projet de lutte contre l'exploitation au Bangladesh**, fait la promotion de l'enregistrement des enfants à la naissance et accompagne les familles dans ce processus d'enregistrement.

Dans le domaine de la santé et des services sociaux de manière globale, l'existence d'un acte de naissance permet l'élaboration d'une carte d'identité, qui va à son tour permettre à son propriétaire d'accéder à des services sociaux. Par ailleurs, une telle carte d'identité permettra la jouissance du droit de vote, facilitera les démarches auprès de nombreux services (agences de micro-crédits, etc.). Ainsi, Équilibres et populations, dans son **projet « Protéger les adolescentes » en Afrique de l'Ouest**, accompagne, en partenariat avec les mairies et les commissariats de police, les filles pour qu'elles obtiennent un acte de naissance et puissent se faire faire une carte d'identité.

Recommandation n° 9
Développer des standards communs de mesure de l'autonomisation des filles

➔ **Quels que soient les domaines d'intervention privilégiés dans un projet, ce dernier devrait avoir comme objectif et comme critère de mesure d'efficacité l'autonomisation des filles et une plus grande égalité femme-homme.** Cette recommandation renvoie à la nécessité

d'un consensus sur la définition de l'autonomisation individuelle des filles, et ses indicateurs de mesure.

Il existe plusieurs exemples d'indicateurs d'autonomisation³³ : temps consacré aux tâches ménagères *versus* loisirs et devoirs scolaires, estime de soi et niveau d'encouragement de l'environnement, possibilité d'accéder à l'éducation formelle et informelle, sentiment de sécurité...

Le diagramme d'opportunités pour les filles³⁴, développé par Plan International et en cours de pilotage, est un outil d'auto-évaluation visant à permettre aux adolescentes bénéficiaires de projets de réfléchir à leur propre autonomisation. Il pose aux filles, ainsi qu'aux femmes et aux hommes qui jouent un rôle dans la vie des filles 10 principales interrogations sur le niveau d'autonomie des filles, sur 10 thématiques, telles que les travaux ménagers, l'accès à l'école, le sentiment de sécurité, le mariage, la sexualité sans risque, la confiance en soi, le pouvoir de décision, l'argent et sa gestion, le sentiment d'appartenance à une communauté...

D'autres outils permettent de mesurer l'autonomisation des filles. Par exemple, dans son **projet « Protéger les adolescentes »**, Équilibres et populations utilise la méthode « des récits de vie »³⁵, qui permet de mesurer les changements qui s'opèrent pour les jeunes filles. Dans le **projet « Renforcer les capacités des communautés pour renforcer celles des filles » : transformer les normes sociales pour libérer le potentiel des filles au Sénégal**, Tostan a utilisé l'outil du « changement le plus significatif »³⁶. Cette approche de suivi-évaluation participative et qualitative repose sur le recueil systématique par des acteurs du projet « d'histoires significatives de changement ».

Autre illustration de cette recommandation, dans son **projet « Saksham » en Inde**, Plan France a développé des indicateurs permettant de mesurer l'impact du projet à plus long terme, mettant l'accent sur le suivi du parcours de chaque

33- Cf. grille d'analyse des pratiques en annexe 5 du rapport complet.

34- Le diagramme est actuellement en phase de pilotage et sera disponible courant 2013. Cf. rapport complet pour plus de détails sur la méthodologie d'utilisation du diagramme.

35- Puisant ses origines dans l'histoire et la sociologie, les récits de vie sont le résultat d'une forme particulière d'entretien, l'entretien narratif, au cours duquel une personne raconte tout ou une partie de son expérience vécue (Daniel Bertaux). Cette méthode permet de retracer la trajectoire sociale des filles, mais aussi de recueillir des informations sur leur environnement social immédiat pour comprendre comment il fonctionne et comment il se transforme.

36- La technique du changement le plus significatif (CPS) est une forme de suivi et d'évaluation participative. Cf. rapport complet pour en savoir plus sur ses modalités de mise en œuvre.

étudiant(e) après qu'il/elle ait achevé sa formation, mais surtout une fois que le/la jeune est entré(e) dans la vie active.

Recommandation n° 10
Prévoir les ressources humaines et financières à même de permettre la prise en compte de toutes les recommandations formulées

➔ **La mise en œuvre des 9 recommandations précédentes nécessite des ressources techniques, financières et de temps, à prendre en compte, de la conception de tout projet visant l'autonomisation des filles et l'égalité femmes-hommes, filles-garçons, jusqu'à la mesure de son impact.**

Ainsi, la formation des différents acteurs du projet est essentielle, à tous les niveaux d'intervention.

Le projet « Saksham » mené par Plan France à Delhi en Inde a ainsi adopté comme une de ses stratégies phares le travail avec les familles, les communautés et les employeurs, afin de les sensibiliser à l'équité de genre, à l'égalité des chances et à l'importance de l'autonomisation économique des jeunes femmes. Cette étape de sensibilisation sur les questions de genre a permis de créer un environnement plus favorable à la conduite du projet. Autre illustration, **le projet « Renforcer les capacités des communautés pour renforcer celles des filles »** conduit par Tostan au Sénégal a été préparé en amont par une formation des équipes de Tostan Sénégal sur le genre, au siège comme en région, de manière à s'approprier de nouveaux concepts.

Cette recommandation doit notamment se traduire par une budgétisation sensible au genre³⁷ au niveau de chaque projet, ainsi qu'au niveau des politiques publiques des États du Sud, et de l'aide publique au développement au Nord.

La politique nationale sur le genre du Mali, adoptée en 2010, illustre bien cette exigence. En effet, cette politique est accompagnée d'une

stratégie de planification et de budgétisation sensibles au genre (PBSG) 2011-2013³⁸, assortie d'un guide méthodologique pour faciliter sa mise en œuvre. Ces innovations traduisent l'attention portée par le gouvernement malien à la prise en compte de la dimension genre. Cette stratégie vise notamment à permettre un suivi et une évaluation des politiques et des budgets sensibles au genre, à travers le développement de nouveaux indicateurs « genrés », et une meilleure traçabilité des budgets et politiques nationaux.

Une prise en compte transversale des spécificités liées à l'autonomisation des filles ne doit pas empêcher de dégager des budgets spécifiques pour des programmes pilotes de type FSP dont l'objectif principal serait l'autonomisation des filles et une plus grande égalité filles/garçons. De tels programmes permettraient notamment de parvenir à une définition concertée de standards et d'outils de mesure de l'autonomisation des filles, effort essentiel à la qualité et à la mesure d'impact des actions menées et financées.

37- La budgétisation sensible au genre vise à ce que la budgétisation des projets tienne compte non seulement des besoins pratiques, mais aussi des besoins stratégiques des filles et des jeunes femmes, identifiés à travers une analyse de situation dite « genrée ». La grille d'analyse figurant en annexe n°5 du rapport complet détaille les questions à soulever dans ce cadre.

38- Cf. rapport complet des travaux du groupe, et :

http://www.gender-budgets.org/index.php?option=com_content&view=article&id=814:mali&catid=310&Itemid=733

GLOSSAIRE

■ « Autonomisation », synonyme de « empowerment »

En anglais, ce terme désigne la capacité d'une personne à contrôler sa propre vie et son environnement (empouvoirement en français). Le manque de pouvoir est un des obstacles principaux qui empêche les filles et les femmes d'échapper au cercle de la pauvreté. Ce problème peut être surmonté à l'aide d'une stratégie d'autonomisation. Une méthode d'autonomisation suppose une approche « *bottom-up* » ayant pour but de développer les atouts des filles (aux niveaux social, économique, politique et personnel), de renforcer leurs capacités à faire des choix quant à leur avenir ainsi qu'à développer un sentiment de confiance en soi et les amener à croire en leur capacité à contrôler leur propre vie³⁹. L'*empowerment* est « un processus de renforcement des capacités d'individus ou de groupes à faire des choix et à les transformer en actions et en résultats souhaités »⁴⁰. Le processus d'*empowerment* ou d'autonomisation d'individus ou de groupes dans une société ne peut pas être isolé du contexte social. Une stratégie visant à mettre fin à la pauvreté et à promouvoir l'égalité hommes-femmes nécessite de travailler avec toutes les parties-prenantes à tous les niveaux⁴¹.

■ Cycle de vie

L'approche par cycle de vie permet de repérer les risques et les opportunités, les obstacles et les atouts, les besoins et les priorités, propres à chaque âge et d'agir dessus. En effet, à différentes étapes de sa vie, de la petite enfance à l'adolescence et de l'adolescence à l'âge adulte, une fille peut rencontrer des obstacles et développer des atouts et des compétences qui auront des conséquences déterminantes sur son avenir.

Il est possible d'intervenir à des stades différents de la vie des filles pour apporter des changements positifs dans leur vie, et leur fournir les atouts et les compétences dont elles ont besoin. À titre d'illustration : une fillette peut recevoir les soins et l'investissement dont elle a besoin de la part de sa famille, de sa communauté et de l'État, puis devenir une citoyenne assurée et active. Au contraire, elle peut tomber dans le piège de la sous-nutrition, du manque d'éducation et de la vulnérabilité aux grossesses précoces ou au VIH/sida. Autant de dangers qui peuvent la maintenir enfermée dans la pauvreté. Une pauvreté qu'elle transmettra ensuite à ses enfants. Mais ce destin n'est pas inéluctable : un investissement en temps, en soins et en argent dans le potentiel de ces jeunes filles déclenchera une transformation personnelle et économique, leur permettant de se développer et de devenir des adultes actives et épanouies.

■ Égalité des sexes

L'égalité des sexes signifie que les femmes et les hommes, les filles et les garçons bénéficient du même statut dans la société. Ils ont les mêmes droits humains ; ils ont droit au même niveau de respect dans leur communauté ; ils ont droit aux mêmes opportunités pour leurs choix de vie, et possèdent le même pouvoir de façonner les résultantes de ce choix. L'égalité des sexes ne signifie pas que l'homme et la femme sont identiques, mais plutôt que leurs besoins et leurs priorités sont différents mais liés, et qu'ils sont reconnus et valorisés à part égale. La position relative de la femme et de l'homme dans la société est basée sur des principes qui, bien qu'ils ne soient pas immuables, avantagent les garçons les femmes. En conséquence, ils subissent des

39- Politique de Plan sur l'égalité des sexes, Plan, 2011.

40- Banque Mondiale, *The World Bank Poverty Net, What is empowerment ?* www.worldbank.org/html/extdr/thematic.html, 4 août 2010

41- Promoting Child rights to end child poverty, Plan, 2010

influences différentes de la part des politiques et des programmes. Une approche de l'égalité des sexes passe par la compréhension de ces différences relatives, en appréciant le fait qu'elles ne sont pas rigides mais qu'elles peuvent être changées, pour ensuite mettre en œuvre des politiques, des programmes et des services qui tiennent compte de ces différences. L'égalité des sexes peut dès lors être mesurée en termes d'égalité des résultats, ce qui signifie que l'égalité des sexes a pour objectif d'arriver à des résultats égaux plutôt que d'assurer un traitement identique aux deux sexes. Au final, promouvoir l'égalité des sexes signifie transformer la relation de pouvoir entre les femmes et les hommes, les filles et les garçons, pour créer une société plus juste pour tous. L'égalité des sexes n'est pas « une question féminine », mais devrait concerner et même associer pleinement aussi bien les hommes que les femmes. L'égalité entre femmes et hommes relève des droits de la personne ; il s'agit d'une condition préalable au développement durable axé sur les personnes, et d'un indicateur de ce développement.

■ Filles, adolescentes et jeunes femmes

Le terme « fille » concerne les filles de 0 à 18 ans selon la CIDE. Les jeunes femmes sont considérées généralement de 16 à 25 ans. Le groupe de travail a souligné le fait que l'adolescence (10 à 19 ans) constitue une période de concentration des situations de vulnérabilité. Il reconnaît également l'importance de travailler avec les jeunes femmes.

■ Genre

L'approche genre repose sur l'analyse et la remise en cause des processus qui différencient et hiérarchisent les individus en fonction de leur sexe. En tant que concept, l'approche genre analyse les rapports de pouvoir entre les femmes et les hommes basés sur l'assignation des rôles socialement construits en fonction du sexe⁴². « L'intégration des questions de genre consiste à évaluer les implications des femmes et des hommes dans toute action planifiée comprenant la législation, les procédures ou les programmes dans tous les domaines et à tous les niveaux. Cette stratégie permet d'intégrer les préoccupations ainsi que les expériences des femmes et des hommes à la conception, à la mise en œuvre, au contrôle, à l'évaluation des procédures et des programmes dans toutes les sphères politiques, économiques et sociétales pour qu'ils en bénéficient de manière égale et que l'inégalité actuelle ne soit pas perpétuée. »⁴³

■ Théorie du changement

La théorie du changement, selon Plan International, consiste à agir sur les niveaux individuel, communautaire et institutionnel, pour permettre aux filles de surmonter des obstacles et d'acquérir des atouts à des moments clés de leurs vies, afin de devenir autonomes et de faire valoir leurs droits. Il s'agit ainsi d'identifier les obstacles auxquels font face les filles, tout au long de leur cycle de vie, parmi lesquels peuvent être identifiés par exemple le manque d'éducation de base, les normes de genre nuisibles dans la communauté, la vulnérabilité au mariage précoce, la violence contre les filles à l'école et autour de celles-ci, le mauvais traitement qu'elles subissent dans l'environnement scolaire, etc. Et de la même manière, de permettre aux filles de développer un éventail d'atouts et de capacités pour pouvoir être autonomes et faire valoir leurs droits (atouts personnels, sociaux, financiers et matériels). Afin que les filles puissent développer ces atouts, et afin de produire des changements positifs dans leurs vies, il faut promouvoir leurs droits à plusieurs niveaux : individuel, sociétal/communautaire et institutionnel. Une telle approche intégrée permet de susciter des changements aussi bien chez les détenteurs de droits (les filles) que chez les responsables (principaux et moraux), à différents niveaux :

- **chez les filles** pour développer leurs capacités à faire des choix judicieux et leur permettre d'agir en tant qu'agents du changement ;
- **dans les familles et les communautés** pour changer les normes socioculturelles, les valeurs et les attitudes envers les filles ;
- **et dans les institutions** pour établir des lois, des politiques et des services publics qui soutiennent et protègent les filles.

■ Types d'autonomisation⁴⁴

L'autonomisation peut être perçue comme étant composée de quatre types distincts de relations de pouvoir.

- **Pouvoir sur** : la capacité à contraindre et à influencer les actions et les pensées des personnes n'ayant pas de pouvoir ;
- **pouvoir de** : la capacité d'agir, d'organiser et de changer les hiérarchies existantes ;
- **pouvoir avec** : une capacité renforcée grâce à une action collective, une mobilisation sociale et la création d'alliances ;
- **pouvoir de l'intérieur** : l'accroissement de la prise de conscience individuelle, de la dignité et de la sensibilité des personnes.

42- Document d'orientation stratégique Genre, MAE, 2007.

43- Conseil économique et social des Nations unies.

44- Plan International, rapport, *Apprendre pour la vie*, 2012, page 196.

LISTE DES SIGLES ET ABRÉVIATIONS

AFD	Agence française de développement
AFED	Association Femmes et développement
ASTER	Réseau d'expertise en genre, développement local et durable, solidarité internationale
CAMS	Commission pour l'abolition des mutilations sexuelles
CIDE	Convention internationale des droits de l'enfant
CIRF	Centre international de recherche sur les femmes
CLEF	Coordination française pour le lobby européen des femmes
ECPAT	<i>End Child Prostitution, Child Pornography and Trafficking of Children for Sexual Purposes</i> (ONG dédiée à la lutte contre l'exploitation sexuelle commerciale des enfants)
ELSA	<i>The European Law Students' Association</i>
ENDA Europe	Organisation internationale à caractère associatif en matière de développement local, d'accès aux services de base, de citoyenneté
FAWE	<i>Forum for African Women Educationalists</i> (Forum des éducatrices africaines)
FNUAP	Fonds des Nations unies pour la population
FSP	Fonds de solidarité prioritaire
GAMS	Groupe pour l'abolition des mutilations sexuelles, des mariages forcés et autres pratiques traditionnelles néfastes à la santé des femmes et des enfants
ITC ILO	International Training Centre, International Labour Organization
MAE	Ministère des Affaires étrangères
ONG	Organisation non gouvernementale
ONU	Organisation des Nations unies
ONU Femmes	Entité des Nations unies pour l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes
RDC	République démocratique du Congo
UNICEF	Fonds des Nations unies pour l'enfance
VIH	Virus de l'immunodéficience humaine



Le groupe de travail «Adolescentes, jeunes femmes et développement» a été mis en place début 2012 par le ministère des Affaires étrangères (MAE), dans le cadre de ses travaux sur la prise en compte des jeunes filles dans les politiques de développement.

Il rassemble une trentaine d'acteurs et d'actrices de la solidarité internationale, travaillant dans des secteurs divers du

développement, avec pour objectif de contribuer à renforcer la qualité et l'efficacité des interventions d'aide au développement à travers une meilleure prise en compte des besoins et des priorités des filles.

Le document présente la synthèse des travaux du groupe, dont 10 recommandations à l'attention des acteurs du développement comme la mise en place de projets adoptant une approche par cycle de vie et fondés sur les droits, en faveur de l'autonomisation économique, de la santé, de l'éducation.

Une meilleure maîtrise de ces enjeux devrait permettre d'agir sur les inégalités de genre dès le plus jeune âge afin que les actions de coopération aient un impact réel sur l'autonomisation des adolescentes et des jeunes femmes.

